

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 15/11/2010**

Étaient présents : MM. FAREZ., M. KOSCIELNIAK, , M.MOUVIER. M.SANDRON.M.GUFFROY
Mme FELBACQ. MM. FLICOTEAUX.GOGUILLON. Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS
M.JANIAK, M.GUEGUEN

Absents excusés : MME CALIPPE, Melle ROUSSEL, M. LEROY, M.GUEANT Mme LECHIFFLARD

Pouvoirs : M.BARDOUX à M.FAREZ

M.LEROY à M.MOUVIER

M.DEVAULX à M. GOGUILLON

Secrétaire de séance : M. MOUVIER

Approbation du Procès-verbal du 24-09-2010.

DELIBERATIONS

▷ **DECISION MODIFICATIVE-TRANSFERT DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits Budgétaire 2010 prévus au Budget Primitif à l'article 61523 concernant les réparations diverses touchant à l'éclairage public, compétence de l'U.S.E.D.A., doivent être affectés après correction au chapitre 20 des immobilisations corporelles.

Il y a lieu de réaliser le transfert suivant :

Section d'investissement -

Chapitre 20. article 20417 + 2 871.14 € (en dépense)

Chapitre 021 article 021 + 2 871.14 € (en recette)

Section de fonctionnement -dépenses-

Chapitre 001. article 61523 : - 2 871.14 €

Chapitre 023 article 023 : + 2 871.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à réaliser le transfert de crédits sus-indiqué, à accomplir les formalités subséquentes.

▷ **AMENAGEMENT CENTRE BOURG – AVENANT N°1**

Le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres a été lancé en février 2010 en vue d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Centre Bourg de Viry-Nouveau. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une équipe composée du cabinet d'architectes BINON associé au bureau d'études I.P.H.. Le marché initial passé avec cette équipe reposait sur un montant estimatif provisoire de travaux de 300 000 € HT. Les concepteurs sont parvenus au terme de l'étude d'avant-projet détaillé qui conduit à une estimation prévisionnelle définitive des travaux de 530 000 € HT. En conséquence, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre porte les honoraires du maître d'œuvre à un montant de 39 750 € HT soit une hausse de 12 840 € HT, le taux de rémunération du maître d'œuvre restant fixé à 7,5 %. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet détaillé de l'opération d'aménagement de la rue Gaston Trioux conduisant à une estimation prévisionnelle définitive des travaux de 530 000 € HT,
 - d'autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maître d'œuvre BINON-I.P.H. ayant pour effet de prendre en compte cette estimation définitive pour un nouveau forfait de rémunération de 39 750 € HT,
 - d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à régler les frais d'honoraires correspondants
 - d'autoriser le Maire à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération
- Les dépenses sont inscrites en section d'investissement au chapitre 20, article 2031, « frais d'études ».